

Activité physique adaptée : défendre l'intérêt des patients

La Fédération s'associe à d'autres associations pour défendre des propositions en faveur d'une offre d'activité physique adaptée plus efficiente et plus accessible aux patients atteints de maladies chroniques.

La Fédération Française des Diabétiques, le Collectif national des associations d'obèses (CNAO), Alliance du cœur, HTaPFrance et France AVC joignent leurs forces pour promouvoir la santé, prévenir les maladies chroniques et leurs complications, défendre les droits des patients et porter la voix de ceux qui sont atteints de pathologies cardio-neuro-diabéto-métaboliques. Aujourd'hui, avec le soutien de la Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes-Rééducateurs (FFMKR), notre combat commun se porte sur l'activité physique adaptée (APA).

L'activité physique adaptée joue un rôle crucial dans la gestion des maladies chroniques : pour ce qui est du diabète de type 2, l'activité physique est considérée par la Haute Autorité de santé comme un traitement non médicamenteux à part entière de la pathologie. Elle contribue en effet à améliorer la qualité de vie des patients en renforçant leur condition physique, en réduisant les symptômes et la douleur pour ceux qui en souffrent. De plus, l'APA peut diminuer le risque de complications associées aux maladies chroniques. Pourtant, malgré toutes ses vertus, elle n'est encore que trop peu adoptée par les patients, prescrite par les médecins et n'est pas prise en charge par l'Assurance maladie.

Ainsi, afin de rendre l'offre d'APA plus efficiente et accessible aux patients chroniques, notre collectif prône 3 positions phares :

- 1) Prescrire : pour un réflexe accru des médecins et une prescription initiale élargie aux kinésithérapeutes ;
- 2) Effectuer : pour une APA axée sur la remise en mouvement ;
- 3) Prendre en charge : pour une APA co-financée par l'Assurance maladie et les mutuelles.

Découvrez en détail les 3 positions phares de notre plaidoyer !

1) Prescrire : pour une APA avec une prescription initiale élargie aux kinésithérapeutes

L'activité physique adaptée peut être prescrite par les médecins généralistes depuis 2016 et par tous les médecins du parcours de soins depuis 2022. On estime aujourd'hui à 20 millions le nombre de Français éligibles à la prescription : sont concernées les personnes atteintes d'une maladie chronique, en perte d'autonomie ou présentant des facteurs de risque d'une maladie chronique. Cependant, la prescription de l'activité physique adaptée n'est pas encore un réflexe pour les médecins. Pour qu'elle le devienne, nous proposons d'avoir recours à de larges campagnes de communication d'une part, auprès des professionnels de santé pour informer sur les réseaux et les structures existantes vers lesquels ils peuvent orienter leurs patients, et d'autre part auprès des publics concernés pour qu'ils aient connaissance de leurs droits et des bienfaits de l'APA.

De plus, nous nous positionnons en faveur d'un élargissement de la prescription initiale de l'activité physique adaptée aux kinésithérapeutes. Ces professionnels, déjà habilités à renouveler les prescriptions de sport sur ordonnance et à réaliser les bilans médico-physiques, savent évaluer les besoins et limites physiologiques des patients. Les kinésithérapeutes contribueraient ainsi à accroître l'accessibilité à la prescription et ils apparaissent comme privilégiés pour nouer des relations préférentielles avec les professionnels d'APA sur le terrain.

2) Effectuer : pour une APA axée sur la remise en mouvement

Nous prônons l'axe de la remise en mouvement plutôt que celui de la performance ! Simplement parvenir à se remettre en mouvement est la clé pour pérenniser sa pratique sur le long terme. Cela consiste à fixer des objectifs atteignables et évolutifs en accord avec le patient, à adapter les activités à sa pathologie, son âge, sa morphologie et ses goûts. L'activité physique, même si elle est adaptée et à but thérapeutique, doit rester source de plaisir.

Nous soutenons les initiatives d'APA en collectif. Créer du lien social, appartenir à un groupe, partager ses expériences de vie sont des sources de motivation et de soutien mutuel.

3) Prendre en charge : pour une APA co-financée par l'Assurance maladie obligatoire et l'Assurance maladie complémentaire

Quid du financement de l'activité physique adaptée ? Depuis plusieurs années, la Fédération se mobilise pour une prise en charge de l'activité physique adaptée pour les patients en ayant besoin. C'est une mesure que nous portons lors des discussions des lois de financement de la Sécurité sociale à l'Assemblée nationale. Actuellement, le régime de l'assurance maladie obligatoire (AMO) ne prend pas en charge l'APA ; certains organismes d'assurance maladie complémentaire (AMC) proposent des forfaits d'aide à la prise en charge des bilans médico-sportifs et/ou des séances. Cette absence de prise en charge publique crée des inégalités sociales de santé et des situations de non-recours aux soins.

Ainsi, nous souhaitons un cofinancement AMO/AMC. Nous sommes ouverts à une co-construction entre nos associations de patients, les syndicats de professionnels de santé, la Sécurité sociale et les assurances maladie complémentaires pour élaborer les conditions et forfaits de prise en charge de l'APA.

Le collectif formé par la Fédération Française des Diabétiques, le Collectif national des associations d'obèses (CNAO), Alliance du cœur, HTaPFrance et France AVC, avec le soutien de la Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes-rééducateurs (FFMKR), œuvre activement pour une meilleure intégration de l'activité physique adaptée dans le traitement des maladies chroniques. En insistant sur l'importance de la prescription élargie, de la mise en mouvement et de la prise en charge financière, ce collectif vise à rendre l'APA accessible et efficace pour tous les patients concernés. Ensemble, nous avons pour objectif de transformer la perception et l'adoption de l'APA, en s'assurant qu'elle soit reconnue et utilisée comme une composante essentielle et non médicamenteuse de la prise en charge des maladies chroniques, tout en soulignant les bénéfices évidents pour la santé publique.